

**CREATION D'EMPLOIS PERMANENTS ET MISE A JOUR DU TABLEAU
DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS**

Le Maire informe le Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, Le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal :

- du changement de temps de travail d'une aide maternelle sur le service petite enfance, bénéficiant d'un temps complet sur le grade d'adjoint technique titulaire,
- de la réussite au concours d'accès au grade d'adjoint d'animation principal 2^{ème} classe de 2 agents titulaires à temps complet,
- de la CDisation de 2 agents, enseignants artistiques, à temps non complet 12/20h et 13/20h,
- du recrutement d'un agent multiactivité sur l'IDTK, après des mobilités internes, sur le grade d'adjoint du patrimoine à temps complet,
- de la nomination stagiaire d'un agent d'accueil, adjoint administratif territorial à temps complet,
- du recrutement d'un agent titulaire, après mutation externe, rédacteur territorial à temps complet, sur le poste de gestionnaire finances et marchés publics.

Il y a lieu de créer les postes et supprimer les anciens postes occupés correspondants.

Suivant l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique,
Vu les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois concernés,

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- ADOPTE la modification du tableau des emplois et des effectifs suivant la création, modification et/ou suppression de ces postes,
- AUTORISE Le Maire à recruter les agents titulaires et contractuels sur les postes présentés, dans les cadres d'emplois définis,
- DIT que la rémunération de ces agents s'effectuera sur la base de leur dernière situation administrative,
- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents titulaires sont prévus au budget,
- SE PRONONCE comme suit :
POUR : 34
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRÉTAIRE
AUDREY VILLE

LE MAIRE
MICHEL AMIEL

ANNEXE DELIBERATION CREATION EMPLOIS DU 25 SEPTEMBRE 2025

Création/suppression/modification	Emplois	Grades	Statut	temps de travail	Date d'effet	Evènements
création	Aide maternelle	Adjoint technique	Titulaire	TC	01/10/2025	Augmentation du temps de travail
Suppression	Aide maternelle	Adjoint technique	Titulaire	TNC 28/35h	01/10/2025	Augmentation du temps de travail
création	Responsable du service jeunesse-loisirs	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Titulaire	TC	01/10/2025	Réussite examen professionnel
Suppression	Responsable du service jeunesse-loisirs	Adjoint technique	Titulaire	TC	01/10/2025	Réussite examen professionnel
création	Directeur ALSH et périscolaire	Adjoint d'animation principal 2ème classe	Titulaire	TC	01/10/2025	Réussite examen professionnel
Suppression	Directeur ALSH et périscolaire	Adjoint technique	Titulaire	TC	01/10/2025	Réussite examen professionnel
création	Enseignant artistique	Assistant d'enseignement artistique	CDI	TNC 12/20h	01/10/2025	Cdisation
création	Enseignant artistique	Assistant d'enseignement artistique	CDI	TNC 13/20h	01/10/2025	Cdisation
modification	Agent d'accueil	Adjoint administratif	Stagiaire	TC	01/10/2025	nomination stagiaire
création	Agent multiactivités	Adjoint du patrimoine	CDD	TC	01/10/2025	mobilité interne
Suppression	Agent multiactivités	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Titulaire	TC	01/10/2025	mobilité interne
création	Assistant multiactivités	Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	Titulaire	TC	01/10/2025	mobilité interne
Suppression	Assistant multiactivités	Assistant de conservation du patrimoine principal 1ère classe	Titulaire	TC	01/10/2025	mobilité interne
création	Gestionnaire finances et marchés publics	Rédacteur territorial	Titulaire	TC	01/10/2025	départ mutation
Suppression	Gestionnaire finances et marchés publics	Adjoint administratif principal de 1ère classe	Titulaire	TC	01/10/2025	départ mutation